**Accord de "coalition progressiste » signé par Unidas-Podemos et le PSOE**

5.- NOUVEAUX DROITS ET MÉMOIRE DÉMOCRATIQUE.

L'approbation de nouveaux droits qui approfondissent la reconnaissance de la dignité des personnescomme le droit à une mort digne, à l'euthanasie, à la sauvegarde de la diversité et de faire de l'Espagne un pays de mémoire et de dignité.

5.1.- Droit à une mort digne et réglementation de l'euthanasie.

 Nous donnerons une réponse juridique, systématique, équilibré et garanti aux exigences soutenues de la société actuelle en relation avec la fin de la vie. A cette fin, nous allons promouvoir une loi sur les droits et garanties des la dignité de la personne avant le processus final de sa vie, ainsi que la Loi Organique de Régulation de l'euthanasie, et son inclusion dans le portefeuille commun de services du Système national de santé.

5.2.- Droits des personnes ayant une diversité fonctionnelle.

Nous allons développer la Loi 27/2007 par laquelle les langues des signes sont reconnues et réglementer les moyens de soutien à la communication orale des personnes sourdes, malvoyantes et sourdes et aveugles, afin de garantir de manière effiectives vos droits.

Nous étendrons les exemptions de co-paiement aux enfants handicapés de moins de 18 ans prévus par la réglementation en vigueur.

Le système de prestations sera amélioré pour le matériel orthopédique destiné aux personnes en prenant en compte la diversité fonctionnelle qui l'exige.

5.3 - Reconnaissance et protection de la diversité des familles Nous allons rédiger une loi qui réponde et protège les différentes structures familiales. En particulier, seront protégées les familles monoparentales (dont plus de 82 % sont dirigées par des femmes), les familles d'accueil, les familles nombreuses, les familles recomposées en ajustant les aides et les prestations dont elles ont besoin en fonction de la taille, des caractéristiques et du revenu familial.

De cette façon, nous garantirons la protection effective des différentes réalités familiales librement choisie, avec des mesures de soutien à l'adoption des familles LGBT, la reconnaissance de la filiation des couples de femmes lesbiennes et la protection juridique des nouvelles formes de une cohabitation stable sans être un couple.

5.4.- Récupération de notre mémoire démocratique

Nous développerons des procédures de reconnaissance et de réparation aux victimes de la Guerre civile et de la dictature, déclarant le 31 octobre comme jour de commémoration pour toutes les victimes du franquisme, et le 8 mai comme jour de reconnaissance des victimes de l'exil.

Nous mettrons en œuvre un programme d'exhumation des victimes du franquisme qui sont toujours dans des fosses communes.

Nous retirerons les symboles du franquiste des lieux publics et établirons l’ interdiction de l'exaltation et de l'apologie du franquisme dans les lieux publis. De même, nous explorerons toutes les voies légales pour retirer les décorations et les avantages connexes, accordés aux personnes qui ont commis des actes criminels non jugés sous le régime franquiste.

Nous déclarerons nulles les condamnations et sanctions des tribunaux, jurys et autres organes juridiques, administratives ou militaires prononcées pendant la guerre civile espagnole ou la dictature pour des raisons politiques, idéologiques, de croyance ou d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression du genre.

Nous vérifierons les biens spoliés par le régime franquiste pour les restituer à leurs propriétaires légitimes

, comme la récupération immédiate du Pazo de Meirás pour le patrimoine public.

5.5.- Nous approuverons une Loi sur la Liberté de Conscience qui garantice la laïcité de L'État et sa neutralité envers toutes les confessions religieuses.

5.6 - Droits et libertés civils. Nous allons approuver une nouvelle loi sur la sécurité des citoyens, pour remplacer la " loi du bâillon " afin d'assurer l'exercice du droit à la liberté d'expression et de rassemblement pacifique. Cette nouvelle législation, qui verra le jour le plus rapidement possible, sera basée sur une conception progressiste de la sécurité des citoyens et règlementera la garantie des droits et la protection de la citoyenneté, et régira, entre autres, le droit de réunion, l'identification et la fouille au corps, l'identification des agents et l'abrogation de la Article 315.3 du Code pénal.

5.7.- Système électoral.

Nous éliminerons le vote demandé lors des élections autonomes, générales et européennes et municipales.

Nous établirons des listes de fermées dans tous les processus pour assurer la présence des femmes dans les institutions.

On s'efforcera de parvenir à un large consensus pour modifier la formule électorale pour améliorer la proportionnalité du système.

Dans le cadre de la Commission constitutionnelle du Congrès des députés, nous ouvrirons le débat sur la possibilité d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux jeunes de 16 et 17 ans.

5.8- Nous allons promouvoir une Commission d'État pour la mémoire historique et la réconciliation avec le peuple Rom en Espagne.

5.9.- Du respect scrupuleux de la liberté d'expression et d'information, nous allons promouvoir une stratégie nationale de lutte contre la désinformation, qui comprendra l'élaboration de guides, de meilleures pratiques et de cours pour lutter contre la désinformation sur Internet et les réseaux sociaux.